Stage I

UE 25

Enseignant(s) responsable de l'UE : Jérôme GOEDSEELS

Année d'études	Bloc 2
Acronyme	AJU23STA1
Nombre de crédits ECTS	5 (facteur de pondération)
Volume horaire	80 h (Q1 0 / Q2 80)
Période de l'année	Quadrimestre 1 & Quadrimestre 2
Niveau du cycle	1er cycle
Cadre européen de certification	Niveau 6
Caractère dans le programme	Cours obligatoire dans le programme
Langue(s) d'enseignement	Français
Coordonnées du service	Campus de Bruxelles, Avenue Émile Gryson 1 (bât. 4C), 1070 Bruxelles
Mode d'évaluation	Unité évaluée en épreuve intégrée
UE prérequises	Néant
UE corequises	Néant

Liste des activités d'apprentissage

Activité d'apprentissage	Volume horaire	ECTS	Présence obligatoire
AJ23STA1 Stage 1 (4 semaines)	80	5	NON

Contribution de l'UE au profil d'enseignement du programme

- **AR01.05** 1.5 S’intégrer dans un travail d’équipe.
- **AR02.1** 2.1 Participer à une pratique réflexive en s’informant et s’inscrivant dans une démarche de formation permanente.
- **AR02.2** 2.2 Développer un esprit critique.
- **AR02.4** 2.4 Développer un réseau de contacts.
- **AR03.2** 3.2 S’initier à la gestion d’entreprise.
- **AR03.3** 3.3 Comprendre et appliquer les aspects légaux et réglementaires de son champ d’activités
- **AR03.4** 3.4 Comprendre les principes généraux qui régissent les marchés publics.
- **AR05.1** 5.1 Maîtriser le milieu vivant et le monde végétal ainsi que les matériaux à mettre en œuvre, tout en intégrant des principes de développement durable et des notions d'écologie appliquée.
- **AR05.2** 5.2 Définir et gérer les aspects techniques d’un projet.
- **AR05.3** 5.3 Aborder les aspects financiers d’un projet.

Autres connaissances ou compétences prérequises

Stage 1 (4 semaines)

Néant

Descriptif des objectifs et des contenus de l'UE

Stage 1 (4 semaines)

Objectifs

1/ Le stage a pour but de préparer l’étudiant à assumer des fonctions en rapport avec la formation acquise et de le confronter avec la réalité professionnelle. 2/ Le rapport de stage et sa soutenance orale doivent permettre à l'enseignant de valider les compétences acquises dans la mise en œuvre des capacités d'observation, d’analyse, de synthèse et de présentation écrite d’un étudiant en cours de formation.

Contenu

1/ Avant le stage, l'enseignant responsable des stages informe l’étudiant du type de stage qu'il aura à faire, des démarches de recherche de lieu de stage qu'il aura à effectuer, et des documents requis qu'il devra remplir ou faire remplir puis remettre dans les délais imposés. 2/ Durant la période de stage, sous la supervision de l'enseignant responsable des stages, l’étudiant réalise un stage dans une pépinière, en entreprise, dans un service public traitant des espaces verts (en tant qu'ouvrier) ou autre lieu jugé acceptable par l'enseignants responsable. Il est pris en charge par un Maître de stage. Celui-ci le guide par ses conseils, le forme et lui donne des tâches de plus en plus complexes afin de développer son sens des responsabilités et d’assurer son perfectionnement professionnel tout en le confrontant à la réalité du métier dans sa pratique quotidienne. La durée du stage est de 4 semaines. 3/ Après le stage, l’étudiant dépose un rapport dans lequel il présente son lieu de stage et les activités/travaux auxquels il a participé, ainsi que son ressenti personnel réflexif sur l'expérience et l'enrichissement qu'il en aura retirés.

Activités et méthodes d'apprentissage et d'enseignement

Stage 1 (4 semaines)

1/ Avant le stage : Séminaires préparatoires, prises de contacts par les étudiants auprès de professionnels. 2/ Pendant le stage : Immersion en milieu professionnel avec accompagnement personnalisé ; activités et méthodes variables selon le lieu de stage. 3/ Après le stage : rapport de stage

Acquis d'apprentissage sanctionnés, spécifiques et contribuant à l'UE

Stage 1 (4 semaines)

Identifier et mobiliser les ressources internes et externes nécessaires pour rechercher un poste de stagiaire et en constituer le dossier administratif d’engagement ; s’intégrer dans un milieu professionnel et y accomplir les tâches et missions qui lui sont confiées ; mener une approche réflexive appuyée sur l’analyse de ses pratiques et de son vécu en stage ; rédiger un rapport en respectant les consignes données.

Description des supports de cours indispensables

Description	Accès à la source	URL
Stage 1 (4 semaines) : Règlement des stages ; documents administratifs à remplir ; consignes pour le rapport écrit du stage.	distribué au cours	—

Description des références et des supports complémentaires

Aucune référence complémentaire renseignée.

Mode d'évaluation et de pondération par activité au sein de l'UE

Cette unité d'enseignement est évaluée en épreuve intégrée.

Juin			
Ensemble de l'UE			
Évaluation continue	60 %	Type de questions : Rapport de stage	Examen à livre : —
Travaux durant la session	40 %	Type de questions : Rapport de stage	Examen à livre : —

Répartition de la note (100 %) :

- Évaluation continue (non remédiable en 2ème session !) = Évaluation du maître de stage (45 %) + Respect des échéances et documents obligatoires (15 %) ;

- Remise de travaux durant la session = Rapport de stage (40 %).

Pour la part de 15% de l'évaluation continue, les documents à remettre sont : fiche d'information, analyse de risques, convention de stage signée, tableau de suivi, rapport final de stage. L'ensemble des documents sont à remettre aux échéances fixées et disponibles sur le campus numérique.

Le rapport de stage, quant à lui, doit comprendre une présentation du lieu de stage, un relevé structuré des activités, une analyse critique de l'expérience, un regard sur les compétences acquises et une synthèse adressée aux futurs étudiants.

Août			
Ensemble de l'UE			
Évaluation continue	60 %	Type de questions : Rapport de stage	Examen à livre : —
Travaux durant la session	40 %	Type de questions : Rapport de stage	Examen à livre : —

En deuxième session, seule la partie rapport de stage (40 %) est remédiable (les 60% d'évaluation continue sont le report pur et simple de la cote d'évaluation continue de 1ère session, non remédiable).

L'étudiant devra remettre un nouveau rapport amélioré si celui-ci a été jugé insuffisant en première session, dans le respect des mêmes consignes formelles. L'absence de remise ou la non-amélioration du rapport entraînera une note partielle de 0/40 sur la portion remédiable.